



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

Séance du 5 octobre 2020

L'an deux mil vingt, le cinq octobre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Anne-Marie MIVELLE, Gérard MUGNIOT, Lydie CHANEZ, Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ, Camille BARBAZ, Olivier BLANCHARD, Aurore BRULPORT, Olivier BOILLOT, Stéphanie BRANTUS (à partir de 21h25), Jacques DAYET, Maxime FOURNY, Michaël FUMEY, Étienne MILLET, Philippe SCHENCK, Martial VERNEREY.

Étaient absents excusés : Joël ALPY, Valérie VUILLERMOT.

M. Olivier BLANCHARD a été désigné comme secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h.

0. Ajout de deux points à l'ordre du jour

M. le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Lotissement de la Fruitière : médiation avec l'exploitant agricole
- Contrat d'exploitation des feuillus des parcelles 74 et 86.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

1. Projet Centre bourg : présentation des 3 projets d'architectes et choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre

3 équipes ont été sélectionnées et admises à déposer une offre technique, financière et architecturale à l'échéance du 10 septembre 2020. Elles ont été auditionnées le 21 septembre 2020 :

- Archi•Tech (Besançon)
- Georges LADOY (Lons-le-Saunier)
- Jonathan SANCHEZ (Ornans)

Les intentions architecturales proposées par chaque équipe candidate sont présentées aux élus, qui avaient pu en prendre connaissance au préalable. Des

questions sont posées et des remarques sont faites sur chaque projet. M. le Maire présente également les offres financières (taux d'honoraires : 9,5 % pour Archi•Tech et 10 % pour Georges LADOY et Jonathan SANCHEZ) et les délais.

M. le Maire met au vote les 3 propositions :

- Jonathan SANCHEZ : 0 voix
- Georges LADOY : 1 voix
- Archi•Tech : 15 voix

Le cabinet Archi•Tech est retenu. Le conseil municipal charge le SIDEC du Jura, mandataire de l'opération pour le compte de la Commune, de notifier ce marché dans les meilleurs délais.

2. Enfance, jeunesse

Centre périscolaire : bilan de l'année 2019

Mme Carmen VALLET, adjointe au maire en charge de l'enfance et de la jeunesse, présente succinctement le bilan de l'année 2019 pour le centre périscolaire. Il a connu une forte fréquentation, notamment le midi. Les activités ont été variées. Le budget a été maîtrisé, avec un excédent de 5 892,43 €, qui sera réinjecté dans le budget prévisionnel pour l'année 2021.

Le conseil municipal souligne que ce service ne peut fonctionner qu'avec la participation financière des communes de Mignovillard et Bief-du-Fourg, représentant un peu plus de 50 % du budget : le montant payé par les familles utilisatrices du service correspond donc à un peu moins de la moitié du coût réel. Il est demandé à l'association « Arc-en-Ciel » de le souligner auprès des familles.

Projet d'extension du restaurant scolaire et de création d'un nouveau préau

Un point d'étape est fait sur ce dossier. Des discussions sont engagées avec la communauté de communes concernant sa participation dans ce projet, dans la mesure où la CCCNJ participe au même titre que les communes dans le financement des locaux périscolaires intégrés dans les nouveaux bâtiments scolaires construits. Le nouveau vice-président en charge des bâtiments scolaires est venu visiter les locaux de Mignovillard.

Réfection de la salle Libellule

Cette salle est la seule à ne pas être rénovée, cela est dû à son utilisation occasionnelle par l'école et le périscolaire. Le plan de relance est peut-être d'occasion de la rénover à moindre coût.

Organisation d'une conférence avec Claire LECONTE, chronobiologiste

Une conférence à destination des parents d'élèves, des enseignants et plus généralement des habitants sera organisée prochainement par la Commune, avec la participation de Claire LECONTE, chronobiologiste reconnue qui travaille depuis près de 40 ans sur les rythmes des enfants.

Il est proposé de prendre en charge ses frais de déplacement. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

3. Environnement

Gestion de la réserve naturelle régionale de la Seigne des Barbouillons

Ce dossier a été présenté lors de la séance du 7 septembre dernier. Il s'agit pour la Commune de décider si elle souhaite se substituer à l'association de la Seigne des Barbouillons en tant que co-gestionnaire de la réserve naturelle régionale. Ainsi, la Commune accepterait de réaliser les démarches annuelles de transmission du budget prévisionnel de la réserve, ainsi que les demandes de financement et le règlement des dépenses. En échange, la Région s'engagerait à maintenir un financement à 100 % (hors temps de secrétariat) pour la réserve naturelle, contre un taux de 80 % en temps normal.

Après un rappel de ces enjeux, le conseil municipal décide à l'unanimité de donner un avis favorable à la substitution de l'association de la Seigne des Barbouillons par la Commune en tant que co-gestionnaire de la réserve naturelle régionale.

Mme Camille BARBAZ, concernée par ce dossier, n'a pas pris part au vote.

Point sur les travaux de restauration hydrologique de la Seigne des Barbouillons

La réception des travaux de déboisement a eu lieu ce jour en présence de l'ONF, de l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue, de l'entreprise RINALDI et de Pascale DUSSOUILLEZ, adjointe au maire en charge de l'environnement. Une visite des travaux sera organisée dans le courant de l'automne 2020 pour les élus et l'ensemble de la population.

4. Administration : tarifs communaux pour l'année 2021

M. le Maire informe le conseil municipal des tarifs communaux en vigueur en 2020, tant s'agissant des salles que du cimetière ou des différentes prestations.

Le conseil municipal, après avoir entendu une explication sur chaque tarif, à l'unanimité, décide de maintenir ces tarifs sans augmentation pour l'année 2021.

5. Urbanisme, voirie, bâtiments

Astreinte hivernale du personnel communal

M. Gérard MUGNIOT, adjoint au maire en charge de la voirie, propose de renouveler les indemnités d'astreinte pour travaux supplémentaires de déneigement pour la période hivernale 2020-2021, c'est-à-dire pour 18 semaines au total, soit 9 semaines complètes par agent, selon le tarif en vigueur. Le conseil municipal accepte à l'unanimité le renouvellement de cette indemnité. Le calendrier des astreintes commencera le 14 novembre 2020 et se terminera le 16 mars 2021. Ces modalités d'application seront adaptées selon les besoins suite aux problèmes de santé rencontrés par un des agents.

Convention de déneigement des particuliers

Le conseil municipal décide de reconduire à l'identique les modalités de déneigement pour les particuliers qui en feraient la demande impérativement avant le 15 novembre 2020, sous réserve d'acceptation par la Commune en fonction de ses propres contraintes – en particulier celle concernant le fonctionnement des services communaux en raison d'un arrêt maladie – et aux tarifs fixés (7 €/passage pour moins de 100 m et 10 €/passage pour 100 m et plus).

Logement de l'ancien chalet de Communailles-en-Montagne : reprise d'une cuisine et rénovation

Les locataires de l'ancien chalet de Communailles-en-Montagne ont informé de leur départ au 23 novembre 2020, le préavis de 3 mois ayant été notifié à la Commune le 23 août 2020. Ils proposent la reprise par la Commune de la cuisine intégrée et partiellement équipée qu'ils ont installée en 2014. Une visite a été réalisée sur place pour voir ladite cuisine. Après discussion, le conseil municipal accepte la reprise de la cuisine et des éléments électroménagers pour un montant de 1 500 €.

Par ailleurs, des devis seront demandés pour le remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures du logement qui sont trop anciennes et n'assurent pas une bonne isolation thermique. Ce dossier fera l'objet d'une demande de subvention.

6. Lotissement de la fruitière : médiation avec l'exploitant agricole

M. le Maire propose au conseil municipal de recourir aux services de la Chambre d'agriculture du Jura pour mettre en place une médiation avec l'exploitant agricole de la parcelle acquise par la Commune pour l'aménagement du lotissement de la Fruitière. Cette médiation a pour objectif de trouver des solutions adaptées et neutres pour des mesures compensatoires.

La prestation de la Chambre d'agriculture est proposée à 1 099,20 € TTC. Le conseil municipal décide à l'unanimité moins une abstention, d'approuver cette prestation et la mise en place de cette médiation.

Acquisition de terrain de Mme Madeleine FUMEY

Michaël FUMEY, intéressé par le sujet, quitte la salle et ne participe pas à la discussion.

Une rencontre a eu lieu avec Mme Madeleine FUMEY, propriétaire de la parcelle ZI 36, dans le cadre de l'acquisition de tout ou partie de cette parcelle voisine de la parcelle ZI 276, pour l'urbanisation du lotissement de la Fruitière.

Le conseil municipal donne un accord sur les principes suivants :

- Acquisition d'une partie de la parcelle ZI 36, Mme FUMEY souhaitant en conserver une partie à titre privé
- Prix au mètre carré identique à celui de la parcelle ZI 276
- Frais de bornage partagés à parts égales

7. Intercommunalité

Communauté de communes Champagne Nozeroy Jura

M. le Maire présente et met à disposition des conseillers municipaux le bilan et le RPQS pour l'assainissement collectif et non collectif 2019 et le rapport d'activité 2019.

Rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 15 septembre 2020

La CLECT de la communauté de communes s'est réunie le 15 septembre dernier et a mis à jour le tableau des attributions de compensation pour prendre en compte l'intégration de 3 nouvelles communes dans l'EPCI depuis le 1^{er} janvier 2019 (Saffloz, Marigny, Le Frasnois) mais aussi la fin du remboursement de plusieurs emprunts pour des bâtiments scolaires concernant plusieurs communes. Aucun changement pour la commune de Mignovillard. A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord.

Organismes extérieurs

Les délégués de la commune dans les différents organismes extérieurs font un compte rendu succinct des réunions auxquelles ils ont participé : SICTOM de la région de Champagne, SIDEC du Jura, ASA MIGNOBIEF, syndicats intercommunaux des eaux de Bief-du-Fourg Petit-Villard et du Centre Est, ass. des communes forestières...

8. Divers

Étude acoustique de la salle du conseil municipal

Dans le cadre de travaux d'amélioration et d'adaptation de la salle du conseil municipal, M. le Maire indique qu'il est nécessaire de confier une mission d'étude acoustique pour obtenir des propositions techniques adaptées. Deux devis sont proposés :

- Allegro acoustique : 1 260 € TTC
- Conseil acoustique : 1 656 € TTC

Le conseil municipal décide de retenir le devis du bureau d'études Allegro acoustique.

Contrat d'exploitation des feuillus parcelles 74 et 86

Le garde forestier propose une prestation de service par les bucherons Yann GRIFFOND et VERNEREY Forêt au prix de 6 950 € concernant l'exploitation des feuillus des parcelles 74 et 86. Approuvé à l'unanimité.

Prochaine séance du conseil municipal : lundi 2 novembre 2020 à 20h.

La séance est levée à 23h15.



Le Maire,

Florent SERRETTE